

CAF
Commission de recours amiable

le: 09 Décembre

2014

N°Allocataire : 1.0705

Objet : Demande de recours gracieux et demande de recalcul en rapport à la situation actuelle

Madame, Monsieur

Ayant recréé une famille début Octobre, les aides que nous percevons aujourd'hui sont inférieures à celles que je percevais vivant seul. En effet, séparément nous bénéficions d'environ 1300 euro d'aides RSA et Allocations et aujourd'hui nous bénéficions de 372 euro pour le mois de Décembre. Les Allocations qui nous restent, allocations Familiales et Paje concernent les enfants de ma conjointe et leur reviennent. Je n'ai plus que 58 euro d'aide au logement et environ 300 euro de revenu d'activité pour toutes ressources. Il est difficile pour notre jeune couple de vivre cette situation. Mes dettes et charges restent les mêmes et je dois toujours subvenir aux besoins de mes deux filles de 19 ans un week end sur deux et la moitié des vacances, soit plus de cent jours par an. (Dont Manon, handicapée à 80% pour laquelle je dois effectuer de nombreux déplacements)

Je puise donc dans mon épargne pour compenser et dépense ainsi le budget qui était prévu pour restaurer la maison afin de pouvoir obtenir l'agrément du conseil général en vue de devenir famille d'accueil. (Demande en cours)

Je dois changer la chaudière qui a près de quarante ans qui produit de l'eau couleur rouille et ai acheté une Buderus à condensation d'occasion 500 euro que j'ai rénové. La pose coûte plus de 1000 euro. Nous avons aussi créé deux chambres, il reste deux autres chambres et la salle de bain des enfants à refaire nous-même. D'un autre côté nous avons aussi à remplacer nos véhicules par un véhicule 6 places.

Afin de nous permettre de surmonter les difficultés que nous rencontrons, je sollicite votre bienveillance à titre exceptionnel. Nous pouvons vous fournir toutes pièces nécessaires à l'analyse de notre situation afin que vous puissiez instruire notre demande de recours gracieux concernant les trop perçus et le recalcul de nos droits en rapport à notre situation actuelle sans tenir compte des revenus 2012 ou d'un cumul de revenu basé sur une période ou nous n'étions pas ensemble et avons donc des charges plus importantes. Merci de nous aider à passer ce cap difficile

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, recevez mes plus cordiales salutations.

M. E. P. X

CAF
Commission de recours amiable

le: 09 Février 2015

N°Allocataire : 69770
Objet : Demande de maintien de la règle de neutralisation

Madame, Monsieur

Faisant suite à mon courrier du 9 Décembre je tiens à vous faire part des difficultés grandissantes que nous rencontrons depuis le premier Octobre. Notre foyer comporte quatre personnes de façon permanente en plus de mes deux filles la moitié des weekends et vacances. Depuis, notre situation financière ne cesse de se dégrader. Notre foyer est en déficit de 732 euro par mois. En effet le calcul de nos allocations nous pénalisent et supprime près de 1000 euro par mois.

Vous trouverez en pièce jointe notre budget calculé au plus juste et comprendrez que nous ne pouvons nous permettre aucun petits plaisirs, la prime de Noel sur laquelle nous comptions ayant également été supprimée. Cette situation est dure à accepter et nécessite beaucoup de compréhension et de concession qui sont autant d'épreuves pour notre jeune couple. Je subviens au besoin de cette nouvelle famille en puisant dans mon peu d'épargne au détriment des investissements nécessaires à réaliser dans la maison concernant notre projet commun d'assistants familiaux.

Selon l'article R262-13 la règle de neutralisation est applicable individuellement à chaque membre du foyer. Puisque au moment de notre mise en couple j'y avais droit cette règle aurait-elle dû être maintenue ? Je vous serais grés d'analyser avec attention notre situation afin de trouver dans les textes des lois favorisant la reconstitution familiale plutôt que les séparations.

Je tiens à vous informer que mes revenus Autoentrepreneur de 2013 correspondent à la vente de mon stock à un concurrent Américain dans le but de récupérer mon épargne que j'avais investi dans du matériel que je n'ai pas réussi à vendre puisque pas de demande en France. La vente vers les Etats unis s'étant avérée plus délicate que prévue. Je vais donc être pénalisé cette année encore par des « revenus » qui n'en sont pas puisque ce matériel m'a coûté plus que rapporté. Ces revenus me pénalisent aussi au niveau de la CFE car ma demande de remise gracieuse a été refusée. Mon entreprise ne fonctionnant pas et n'étant pas financièrement en position d'investir plus longtemps, je me consacre désormais à mon nouveau projet d'accueil des enfants du conseil général.

Afin de nous permettre de surmonter les difficultés que nous rencontrons, je sollicite votre bienveillance à titre exceptionnel. Nous pouvons vous fournir toutes pièces nécessaires à l'analyse de notre situation afin que vous puissiez instruire notre demande de recours gracieux. Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, recevez mes plus cordiales salutations.

Préparé X

CAF
Commission de recours amiable

Téléphone :

Mobilité :

le: 21 Juillet 2015

N°Allocataire :

Objet : Demande de maintien du RSA et demande de recalcule RSA en rapport à la situation subie depuis le 1^{er} octobre 2014.

Madame, Monsieur

Vous ayant fait part de notre situation particulière, à deux reprises notre recours administratif a été rejeté. (Courrier du 9 février 2015 et du 9 décembre 2014).

Nous avons rencontré vos techniciens pour essayer de comprendre le calcul RSA appliqué à notre situation sans avoir de réponse. La seule réponse obtenue a été que les calculs étaient complexes. Je dénonce ici un manque au devoir d'information et j'espère avoir en retour les explications recherchées.

D'après les informations que nous avons trouvées dans des textes non officiels il semblerait que si l'ARE est pris en compte dans la formule de calcul du RSA comme étant un revenu pour les familles n'ayant que cette ressource, il est déduit du montant du RSA lorsqu'il y a des revenus d'activité. Nous n'avons pas trouvé le texte de loi mentionnant ce mode de calcul arbitrairement appliqué, cette inégalité notoire puisque celui qui cherche à travailler est défavorisé.

Le RSA ayant pour but de favoriser la reprise d'un emploi et d'aider les bénéficiaire méritant trouve ici ses limites, le résultat est inversé. Le fait d'essayer de s'en sortir en étant autoentrepreneur nous pénalise.

Nos revenus pour une famille de 4 personnes sont de 540 euro d'ARE, 260 euro de pension alimentaire et environ 400 euro de revenus d'activité en tant qu'autoentrepreneur soit 1200 euro. Pour tous aides nous avons 129 euro d'AF et 123 d'ALF soit 1452 euro.

Le RSA ayant pour but de lutter contre la pauvreté ne remplit pas son rôle on constate qu'une famille de 4 personnes avec 1452 euro de revenu peut être exclue du système. M. Christophe Sirugue, député de Saône-et-Loire en dénonce les limites dans son rapport au premier ministre de Juillet 2013 « Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes ».

Je tiens à vous informer qu'en Septembre nous serons en fin de droit ARE et que notre démarche pour devenir famille d'accueil est toujours en cours.

Merci de reconsidérer nos droits en incluant l'ARE comme un revenu d'activité puisque c'est une aide issue précédemment de notre travail et de nos cotisations en tant que travailleur. Je peux aussi vous présenter mes comptes ou vous constaterez que mes charges ne me laissent en réalité aucun bénéfice pour 2015. Les revenus autoentrepreneur déclarés n'existent pas, vous pouvez donc ainsi considérer que nous avons l'ARE pour toute ressource. Toute aide serait la bienvenue.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, recevez mes plus cordiales salutations.

778 74 x